

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 22 mai 2007

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Madame Arlette MAILLOT

Membres présents : (9) Mme TENENBAUM, Mme DESOCHE, Mme FLAMENT, Mme LE GRAND, Mme MAILLOT, M. PERRON, Mme ROLLIN, Mme TOLLOT, Mme WILLIAMS,

Membre(s) absent(s) représenté(s) : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme MAILLOT), M. GOBILLOT (représenté par Mme TOLLOT), Mme REVEL (représentée par Mme LE GRAND),

Membre(s) absent(s) excusé(s) : (1) M. BARRON,

Membre(s) absent(s) : (1) M. GARRIGUES

Date de convocation : 15 mai 2007

Délibération n° : 16-2007

Objet : Plan de déplacement des employés – Développement de l'usage des vélos

Avec la Ville de Dijon, le Centre Communal d'Action Sociale a engagé une démarche de Plan de Déplacements pour ses employés travaillant dans le centre-ville. Plus de 100 salariés sont concernés, répartis sur plusieurs sites.

Après une analyse fine de l'origine des salariés et de leurs pratiques modales actuelles, la collectivité a mis en évidence des enjeux de report modal à plusieurs niveaux :

- les transports collectifs urbains,
- les parcs-relais puis les transports collectifs urbains,
- les deux-roues,
- le réseau ferroviaire puis les transports collectifs urbains ou la marche à pied.

Pour chacun d'entre eux, le nombre de salariés potentiellement intéressés est très variable et le report, de la voiture particulière vers ce nouveau mode de déplacement, sera d'autant facilité que les mesures d'accompagnement se révéleront intéressantes.

1 - Premières modalités de mise en oeuvre

1-1 - Les Transports en Commun Urbains

Afin de favoriser l'usage des transports en commun, le CCAS a décidé de participer financièrement aux abonnements des transports publics urbains de ses agents. Depuis le 1er mars 2006, il apporte sa participation financière à hauteur de 50% à l'abonnement mensuel au réseau DIVIA.

Cette mesure concerne les déplacements domicile/travail des cent agents permanents employés au centre ville. Elle sera ensuite étendue à tout le personnel à partir de 2007. A ce jour on compte 25 abonnements.

1-2 - Les déplacements professionnels

La volonté de limiter l'usage des véhicules de service au strict nécessaire et de privilégier d'autres modes de transport est affichée :

- des cycles ont déjà été affectés à des services et sont utilisés par les agents dans le cadre de leurs déplacements professionnels,
- un règlement d'usage des véhicules de service a été établi.

2 - Propositions pour développer l'usage du vélo

Au regard des résultats de l'étude (7% des agents du centre ville pourraient utiliser le vélo), il apparaît que le vélo est une pratique qui mérite d'être encouragée. En outre, un certain nombre d'agents travaillant hors centre ville pourrait être intéressé par le recours à la bicyclette. Il est important de préciser que l'offre vélos précède toujours l'usage.

2-1 - Mise en place d'un système de location de vélos

Afin de développer ce mode de déplacement, il pourrait être envisagé de proposer des locations de vélos au personnel du CCAS.

L'utilisation d'un vélo de l'entreprise pourrait être autorisée pour les déplacements personnels (domicile/travail, déjeuner, achats) pendant une période d'essai de 1 à 3 mois.

Ensuite, une location payante serait appliquée. Il pourrait être envisagé la mise en place d'un abonnement peu élevé à hauteur de 15 euros par an.

L'avantage de l'abonnement, c'est l'utilisation réel du parc. En effet, il existe actuellement des vélos de service qui sont peu utilisés ou qui sont difficiles à emprunter.

Le Garage municipal aurait en charge la gestion du parc de cycles : stockage et entretien, conseil à l'utilisateur. La Direction de l'administration générale et de la logistique du CCAS s'occuperait de la location des cycles (encaissement). Les modalités pratiques de fonctionnement et d'encaissement seront précisées par une note.

2-2 - Des vélos avec des critères techniques spécifiques

Il serait nécessaire de mettre à disposition des agents qui n'utilisent plus ce mode de déplacement des vélos urbains de qualité qui donnent envie d'en faire ; a priori le chiffre de 5 vélos semblerait judicieux. Le prix d'un vélo étant d'environ 300 euros, le coût total de l'opération serait de 1 500 euros. L'achat se ferait dans le cadre d'un marché passé au nom du groupement de commande Ville/CCAS.

Il s'agirait de vélos qui auraient toutes les commodités pour un homme ou une femme l'utilisant dans le cadre de ses déplacements de travail et qui disposeraient de tous les éléments de sécurité nécessaires.

Il conviendrait enfin de donner une couleur type, un design particulier et un nom à ce vélo, l'inscription serait faite avant les couches de vernis.

2-3 - Mesures d'accompagnement

Pour encourager l'usage du vélo auprès du personnel, les mesures suivantes pourraient être mises en oeuvre :

Créer des équipements spécifiques

Prévoir un stationnement vélos sécurisé et abrité près des entrées des bâtiments éclairé et sécurisé. Des abris ou des aménagements pour l'accueil des vélos ont déjà été réalisés sur les sites du centre-ville à Dumay, Berlier et à l'Hôtel de Vogüé.

Identifier les itinéraires ad hoc

- Identifier les itinéraires les plus agréables (de chez soi à son bureau)
- créer un plan identifiant les trajets cyclables (pistes et bandes cyclables, zones 30, rues tranquilles)
- des discussions pourraient aider à définir des nouveaux itinéraires (exemple : le guide des itinéraires malins du Grand Dijon).

Améliorer la sécurité et le confort des cyclistes

Distribuer des kits intempéries et de sécurité (réflecteurs, éclairage, chasubles, coupe-vents...).

Combiner vélo et transport public

Les cyclistes qui feraient la démarche de rouler 2 à 4 fois par semaine pourraient bénéficier de certains avantages sur les transports publics : par temps de pluie, un ticket de bus offert garantit le retour ; de même prévoir un gardiennage sécurisé près de la gare.

Organiser une journée de promotion « en vélo au travail »

Cette journée pourrait être soutenue par le Comité d'Action Sociale, l'A.S.C.M et le service communication interne qui diffuserait l'initiative au sein de la vie locale. Un petit déjeuner pourrait être offert à l'arrivée des cyclistes ainsi qu'une formation pour « mieux se déplacer à vélo » avec des intervenants spécialisés (brevet d'état, Sécurité routière).

Promouvoir les atouts du vélo :

- élaborer et diffuser des brochures et des affiches :

- sur les bienfaits du vélo pour la santé, test d'effort ;
- sur le budget déplacement, le prix réel de la voiture ;
- sur le temps gagné, comparer le déplacement en vélo – voiture de la mairie au restaurant administratif.

2-4 - Planning

Cette opération devrait pouvoir débuter en juin avec l'organisation d'une manifestation.

Le Conseil d'Administration :

- approuve les modalités de développement de l'usage du vélo telles qu'elles sont proposées dans le présent rapport,
- décide l'institution d'un système de location à hauteur de 15 euros par an pour le personnel du CCAS dans les conditions décrites précédemment,
- autorise le président ou son représentant légal à signer tout acte à intervenir se rapportant à cette opération.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DAGL : 1

DRH : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,



Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ LE 23 MAI 2007

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 5 JUIN 2007

